



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

COMPLEXE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CET-ASNI)
Arrêté d'ouverture N°0017/ MESS/R/T/DGE/DES/DEPRI



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Direction Générale de l'Enseignement

15751

DIPLÔME DE LICENCE PROFESSIONNELLE

Número: 468-112LGE/CET-ASNI/21

Le Directeur Général:

- Vu la Loi N° 98-12 du 1er juin 1998, portant Orientation du système Educatif Nigérien et les textes subséquents;
Vu l'Ordonnance N° 96-035 du 19 juin 1996, portant Réglementation de l'Enseignement Privé au Niger;
Vu le Décret N° 96-210/PCSN/MEN DU 19 JUIN 1996, fixant les modalités d'application de l'Ordonnance portant Réglementation de l'Enseignement Privé au Niger;
Vu le Décret N° 2010-402/PCSRD/MESS/RS du 14 mai 2010, portant institution du système Licence, Master et Doctorat (LMD) dans l'Enseignement Supérieur au Niger;
Vu l'Arrêté N° 00277/MEMS/SG/DGE/DL/DES/DEPRI du 22 novembre 2012, portant création et organisation d'un cycle de formation conduisant aux diplômes de Master Professionnels par les Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur;
Vu l'Arrêté N° 00105/MEMS/SG/DGE/DL/DES/DEPRI du 14 mai 2013, fixant les conditions et modalités de délivrance des diplômes de Licence et master Professionnels par les Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur;
Vu l'Arrêté N° 00149/MEMS/RS/SG/DGE/DL/DES/DEPRI du 28 juin 2013 portant l'autorisation d'ouverture de la filière Génie Civil;
Vu le Procès-verbal de délibération des épreuves écrites en date du 10 Août 2019
Vu le Procès-verbal de délibération du jury de soutenance en date du 10 Janvier 2021

Atteste que:

Nom et Prénom: **SALOU KKOCHI ATTOUMANE** né le **14/02/1993** à **AKOKAN / ARLIT** Nationalité: **NIGERIENNE**
Inscrit sous le numéro matricule: **S12/519/19** a obtenu le diplôme de: **LICENCE PROFESSIONNELLE**
Filière: **GENIE CIVIL** Option: **BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS** Session de: **JANVIER 2021**

Avec la mention: **ASSEZ-BIEN**

Fait à Niamey, le 14/08/2021

P. le Ministre P.O

Le Directeur Général des Enseignements

Le Vice-Directeur Général Scientifique

Le Directeur Général

